



## Renseignement pour quitter le domicile conjugale

Par **Loan d amour**, le **10/02/2019** à **23:26**

Bonsoir je voudrais savoir puis je quitter mon domicile conjugale pour nuit je me fait insulté par mon époux et enfants donc jai besoin de faire une pause une nuit pour pouvoirs réfléchir voire faire une d'amande de divorce de ma part donc je voudrais dormi à l hôtel juste une nuit dès demain soir après avoir été au parlement ose la sclérose en plaques qui se strouve a scy chazelles de 18h 20h et j ai rendez vous chez kinésithérapeute de 14h à 15h . Je suis atteinte de sclérose en plaques depuis le 2 janvier 2017 .ps il' me trace avec mon adresse et je n'ai pas de portable juste fixe 0387569159 vous pouvez me joindre demain matin 9h a 10h merci de votre réponse chère maître ou cher maître cordialement Mme Stadler

Par **Loan d amour**, le **10/02/2019** à **23:32**

Avez vous reçu premier message?

Par **Visiteur**, le **11/02/2019** à **12:05**

Bonjour,

on a reçu oui mais vous êtes sur un forum pas dans un cabinet d'avocats ! Sinon oui vous pouvez passer une nuit à l'hotel. Le mariage c'est pas la prison.